

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1180

présenté par
M. Thiériot

à l'amendement n° 1006 de M. Neuder

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.